

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Réunion Ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2025**

L'an deux mil vingt-cinq le premier du mois d'avril à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Boussais, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

**Date de la convocation :** 26 mars 2025

**20 présents + 4 pouvoirs (24 votes sur 28) :**  
**Quorum atteint (15)**

**Membres titulaires présents :**

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Maryse CHARRIER, Dominique GUILBOT, Viviane CHABAUTY, Frédérique DAMBRINE, Frédéric PARTHENAY, Jacky JOZEAU
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Jean-Louis RIDOUARD, Fabrice DURAND
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Micheline REAU, Dominique BARREAU

**4 pouvoirs :**

- ✓ Sébastien FAURE a donné pouvoir à Viviane CHABAUTY
- ✓ Lucette ROCHER a donné pouvoir à Olivier FOUILLET
- ✓ Mattieu MANCEAU a donné pouvoir à Dominique GUILBOT,
- ✓ Maryse BARIGAULT a donné pouvoir à Monique NOLOT

**Absents/Excusés :** Sylvie NOBLET-HORTET, Mattieu MANCEAU, Huguette ROUSSEAU, Lucette ROCHER, Maryse BARIGAULT, Sébastien FAURE, Alain JEZEQUEL, Mathias DIXNEUF.

**Gérard CHABAUTY a été élu secrétaire de séance**

=====

**FINANCES**

**Délégation au Président des mouvements de crédits de chapitre à chapitre**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux Collectivités Territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
- Vu la délibération n°2024-09 de cette même séance approuvant le règlement budgétaire et financier suite au passage de la M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- Considérant que le passage de la M57 introduit la possibilité de définir au préalable la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement d'investissement,
- Considérant que le Conseil Communautaire peut déléguer à M. Le Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de la section concernée,

- Considérant que cette disposition permet notamment d'amender, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits afin de l'ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections et de réaliser des opérations purement techniques sans délai,
- Considérant que cette délégation de mouvements de crédits donnera lieu à une information de l'assemblée délibérante lors du Conseil Communautaire la plus proche, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ▶ D'autoriser M. Le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget sur l'exercice 2025.
- ▶ D'autoriser M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette délibération

Fait et délibéré, à Airvault, le 2 avril 2025  
Et ont signé le Président et le secrétaire

Le secrétaire de séance,  
Gérard CHABAUTY,

Le Président,  
Olivier FOUILLET,

M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire adressé au Tribunal Administratif de Poitiers, 15 rue Blossac, 86000 Poitiers, le 04/04/2025, en vue de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

079-200041416-20250404-20-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 04-04-2025

Publication le : 04-04-2025

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48